

EMPLACEMENTS RESERVES			
ER	DESIGNATION	SURFACE <i>indicative</i>	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un espace public et d'un bâtiment public	271 m²	Commune
2	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	800 m²	Commune
3	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	800 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	20 m²	CCPC
5	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	20 m²	CCPC
6	Aménagement d'un réservoir à vocation de défense contre les incendies	50 m²	Commune
7	Aménagement et sécurisation du ruisseau et du pont	80 m²	Commune
8	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la route des bornes et la voie communale des Reculaz	512 m²	Commune
9	Aménagement et sécurisation du carrefour de la Reculaz	260 m²	Commune
10	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	195 m²	Commune
11	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	26 m²	CCPC
12	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	29 m²	CCPC
13	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	15 m²	CCPC
14	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	40 m²	CCPC
15	Aménagement et sécurisation de la voirie	483 m²	Commune
16	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	45 m²	CCPC
17	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	73 m²	CCPC
18	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	49 m²	CCPC
19	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	36 m²	CCPC
20	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	117 m²	CCPC
21	Aménagement et sécurisation de la voirie "Route des Margolliets"	800 m²	Commune
22	Aménagement et sécurisation de la voirie	845 m²	Commune
23	Aménagement d'un équipement public	3 530 m²	Commune
24	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	25 m²	CCPC
25	Extension des équipements publics	499 m²	Commune

ZONAGE

ZONE URBAINE

UHC

Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité

UHH

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel

UHHi

Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

AUHC

Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

AUHH

Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat

ZONE AGRICOLE

A

Zone Agricole

Ar

Secteur de dépôts et de gestion des déchets inertes

As

Secteur de dépôts et de gestion des déchets verts

ZONE NATURELLE

N

Zone naturelle protégée

Ne

Secteur équipé à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

Emprise de l'emplacement réservé

1

N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée : STECAL 1 : gestion d'une activité artisanale existante

A titre indicatif :
Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Bâtiment agricole

Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MENTHONNEX-EN-BORNES



Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 18/10/2019, approuvant le P.L.U. de Menthonnex-en-Bornes,

Monsieur Le Maire,
Guy DEMOLIS

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 18/10/2019	N°1	N°1 Approuvée le 07/02/2013
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

territoires
demain

CONCEPTION
acc@territoiresdemain.fr

URBANISME ASSOCIÉE
Rue de la République
13000 Marseille
09 40 00 00 00

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2016

